

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-369

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit, de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ALTITUDE INFRA sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation route de Port en Bessin, rues Malherbe, Reine Edith, Toustain du Bec, du Chemin Vert, Alexis de Tocqueville, avenue reine Mathilde, squares La Varende, Balzac, Barbey d'Aurevilly, Théophile Gautier, Paul Verlaine, Artur Rimbaud, Alfred de Vigny, Charles Baudelaire, Alphonse de la Martine, Alfred de Musset, Edmond Rostand à l'occasion de travaux de contrôle et de maintenance sur des équipements de réseau de télécommunication,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 27 mai 2024 au 27 juillet 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie ou en alternée manuelle du 27 mai 2024 au 27 juillet 2024** :

- Route de Port en Bessin, rues Malherbe, Reine Edith, Toustain du Bec, du Chemin Vert, Alexis de Tocqueville, avenue reine Mathilde, squares La Varende, Balzac, Barbey d'Aurevilly, Théophile Gautier, Paul Verlaine, Artur Rimbaud, Alfred de Vigny, Charles Baudelaire, Alphonse de la Martine, Alfred de Musset, Edmond Rostand, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise ALTITUDE INFRA.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt et un mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

